

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI**,
Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République
durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Talon', with a large, stylized flourish at the end.

Patrice TALON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.